

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

Date de la convocation : 03 Octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 3

Absent : 1

Votants : 28

L'an deux mille vingt trois

Le lundi 16 octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL FRERE Céline), M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. ROTTENBERG Patrick), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRAY Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), Mme PERONNET Cathy, M. MONTJOL Hubert, Mme CHABRIDON Julie formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. ROTTENBERG Patrick, Mme BRUNEL FRERE Céline, Mme JEUDI Aline.

Absent : M. RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

Intervention de Mme le Maire

« Il y a 3 ans, l'obscurantisme, la barbarie et le terrorisme prenaient la vie d'un enfant du bourbonnais. C'est une blessure vive dans le corps éducatif mais également en chaque républicain que nous sommes.

Quelle émotion et chagrin ressentis à Moulins quand une plaque fut dévoilée à son souvenir au sein de son établissement de jeunesse, et dignité de ses parents de croire et de défendre la République des savoirs.

Vendredi, c'est avec le même effroi et la même barbarie que nous avons appris la nouvelle d'un enseignant décédé à Arras. Dominique Bernard a été poignardé pour avoir été un enseignant qui participe à l'éducation de notre jeunesse.

Comme la Première Ministre l'a dit ce jour, jamais la République ne pliera face au terrorisme. Nous sommes élus et à ce titre nous devons être debout et accompagner notre population.

Depuis vendredi, j'ai pris le temps d'échanger avec le corps enseignant et ses représentants, avec les directions de nos établissements scolaires. Nous devons garantir la sécurité de tous.

Parmi nous, il y a aussi des enseignants et membres de la communauté éducative. Vous savez pouvoir compter sur moi, sur nous, sur vos collègues et nous vous témoignons de notre solidarité.

Pour Samuel Paty, Dominique Bernard ainsi que pour toutes les victimes du terrorisme en France et à travers le monde je vous demande de bien vouloir honorer pour eux une minute de silence.

Après ces émotions que l'on vit, nous sommes debout et nous continuerons d'avancer. »

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du précédent conseil municipal.

Intervention de M. Coulon

« Quelques lignes ont été mises à la fin d'un paragraphe. Elles correspondaient en fait au paragraphe précédent. C'est simplement pour rectifier. »

Intervention de M. Prévautat

« Je vais prendre une minute pour faire le bilan des voyages scolaires. Durant l'année scolaire 2022/2023, nous avons financé le voyage de 269 Gannatois pour un montant de 1950€.

Si la subvention avait été portée à 10€, la dépense aurait été de 2600€ soit un surcoût de 650€ pour l'année.

Je pense qu'une dépense de 650€ pour la ville de Gannat, ce n'est pas quelque chose d'insurmontable. »

Intervention de Mme le Maire

« Très bien, je vous remercie Monsieur Prévautat. Ce point sera étudié dans le futur budget. »

Le PV de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES

Mme le Maire rend compte des décisions municipales n°18/2023 à n°27/2023 étant précisé que les décisions n°19/2023 et n°20/2023 ont déjà été présentées au conseil municipal du 17 juillet 2023. Il s'agit d'une erreur de numérotation.

N° 23/86. ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Présentation de la délibération par Madame le Maire.

« Comme précisé à la réunion du conseil municipal du 17 juillet dernier, Madame Violaine COLONNA D'ISTRIA, Conseillère Municipale, élue sur la liste « GANNAT TRANSITIONS », a adressé sa démission par courrier reçu en mairie le 11 mai 2023.

L'article L.270 du Code Électoral prévoit que, dans les communes de 3.500 habitants et plus, en cas de vacance d'un siège de Conseiller Municipal, c'est le suivant de la liste qui remplace automatiquement le conseiller figurant initialement sur la même liste.

Pour rappel, Madame Violaine COLONNA D'ISTRIA figurait sur la liste « GANNAT TRANSITIONS ». Le suivant immédiat de cette même liste était Monsieur François DOCHEZ. Par courrier reçu en mairie le 12 juillet dernier, Monsieur François DOCHEZ a formulé son refus de siéger au conseil municipal.

Ainsi, par délibération n°23/059, le conseil municipal réuni en séance du 17 juillet dernier en a pris acte.

Le suivant immédiat de cette même liste est Madame Julie CHABRIDON. En conséquence, Madame Julie CHABRIDON a été convoquée à la réunion du conseil municipal en remplacement de Madame Violaine COLONNA D'ISTRIA pour la liste « GANNAT TRANSITIONS ».

Madame Julie CHABRIDON exprime en séance son accord pour siéger au sein du conseil municipal.

Madame le Maire déclare en conséquence

Madame Julie CHABRIDON installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale de la Ville de GANNAT, en lieu et place de Madame Violaine COLONNA D'ISTRIA Conseillère Municipale démissionnaire.

Le tableau du conseil Municipal est ainsi mis à jour.

Madame le Préfet sera informée de cette modification.

N° 23/87. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES COMPOSITIONS DES COMMISSIONS

Présentation de la délibération par Madame le Maire.

« Suite à la démission de Madame Violaine COLONNA D'ISTRIA de ses fonctions de Conseillère Municipale, il convient de délibérer afin de la remplacer au sein des commissions dont elle était membre. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/88. ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE MAPA

Présentation de la délibération par Madame le Maire.

« Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a constitué une Commission des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) à caractère permanent, comprenant 6 titulaires et 6 suppléants.

Suite à la démission de Madame Violaine COLONNA D'ISTRIA de son mandat de conseillère municipale, il convient de modifier la composition de ladite commission. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/89. ADMINISTRATION GENERALE – SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – COMITE D'ETHIQUE MUNICIPAL DE LA VIDEO PROTECTION

Présentation de la délibération par Madame le Maire.

« Par délibération n°53/20 du conseil municipal réuni en séance du 3 juillet 2020, une commission municipale ad' hoc nommée « comité d'éthique municipal de la vidéo protection » a été créée.

Suite à la démission de Madame Violaine COLONNA D'ISTRIA de son mandat de conseillère municipale, il convient de modifier la composition de ladite commission. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/90. PATRIMOINE COMMUNAL - CONTRAT DE PRET A USAGE

Présentation de la délibération par Monsieur Serge Gatignol.

« Par la délibération n°49/22 le conseil municipal réuni en séance du 06 mai 2022 a pris acte du droit de préemption de la commune sur le bien situé chemin du Bouzol à Gannat.

Le bail agricole de l'exploitant qui avait usage des deux parcelles concernées a donc été résilié en mai 2023 afin de les libérer de toute exploitation agricole pérenne.

Considérant que le projet de réalisation d'équipements sportifs doit se faire à moyen terme et afin d'éviter que ces parcelles deviennent des friches, la commune souhaite effectuer un contrat de prêt à usage avec l'ancien exploitant agricole : Monsieur Bruno MORAND.

Cette proposition contrat de prêt à usage, sera à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 années. Cet usage sera strictement agricole et permettra l'entretien des parcelles. »

Monsieur Serge Gatignol demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/91. AMENAGEMENT DU TERRTOIRE – TRANSFERT DE COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES AU SIVOM SIOULE ET BOUBLE

Présentation de la délibération par Madame le Maire.

« La commune est à ce jour membre du SIVOM de Sioule et Bouble.

Par délibération n°23/049, le conseil municipal réuni en séance du 5 mai dernier a décidé de transférer au SIVOM Sioule et Bouble la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Par ce projet de délibération, il est proposé au Conseil Municipal de transférer la compétence eaux pluviales urbaines au SIVOM Sioule et Bouble. »

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Madame Annick Bertolucci et Monsieur Serge Gatignol n'ont pas pris part au vote.

N° 23/92. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SDE 03 – DÉPOSE DU RESEAU TELECOM QUAI ADRIAN

Présentation de la délibération par Monsieur Serge Gatignol.

« Le quai Adrian va prochainement faire l'objet de travaux comme la rénovation du Pont Saint-James portée par le Conseil Départemental de l'Allier et des travaux pour la création de voies de mobilité active sur les cours Jean Jaurès portés par la commune et la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

Il est judicieux de travailler avec le SDE03 la dépose du réseau télécom sur le Quai Adrian.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux. Les travaux comprendront la réalisation des tranchées spécifiques Telecom, la fourniture et la pose des fourreaux et des chambres ainsi que la réalisation du câblage.

L'estimation des dépenses s'élève à 7.289€.

Le SDE 03 a informé la commune qu'il en résulte une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération, à savoir : 3 645 € de financement SDE03 et 3 644 € de contribution communale. »

Monsieur Serge Gatignol demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/93. POLITIQUE JEUNESSE ET FAMILLES – PROLONGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – AVENANT N°1

Présentation de la délibération par Madame Stéphanie Cartoux.

« Par délibération n°32/21, le conseil municipal réuni en séance du 12 mars 2021 a adapté la Convention Territoriale Globale.

Conformément à l'avis de la commission solidarités, santé, éducation, jeunesse et familles, il vous est proposé de prolonger la convention en cours d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2024, afin d'évaluer cette dernière et de poser les bases d'une future convention pour la période 2025 / 2030. »

Madame Stéphanie Cartoux demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/94. POLITIQUE EDUCATION-JEUNESSE – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - CHARTE D'ENGAGEMENT DE L'EXPERIMENTATION RESTAURATION COLLECTIVE

Présentation de la délibération par Madame Stéphanie Cartoux.

« Par la délibération N°20/165, le Conseil communautaire réuni en séance du 10 décembre 2020 décide de s'engager dans l'élaboration dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Puis par délibération N°23/78, le Conseil communautaire réuni en séance du 22 juin 2023 a approuvé la mise en place d'une expérimentation sur le territoire communautaire. Une charte d'engagement dans l'expérimentation est également proposée.

Cette phase d'expérimentation est d'une durée de six mois à compter du 1^{er} janvier 2024 afin de tester et structurer cet approvisionnement local des restaurants scolaires du territoire. »

Madame Stéphanie Cartoux demande s'il y a des questions.

Intervention de Monsieur Hubert Montjol

« Savez-vous s'il y a des producteurs bio engagés dans ce projet ? »

Intervention de Madame Stéphanie Cartoux

« Comme j'ai pu vous le dire à la commission solidarité, santé, éducation, jeunesse et famille réunie en date du 21 septembre 2023, je vais me rapprocher de l'agent communautaire en charge du dossier. »

Intervention de Mme le Maire

« On vous transmettra la liste des producteurs qui s'engage dans cette démarche.

13 communes ont décidé de participer à cette expérimentation. Cela représente un certain volume avec tous les enfants également de la ville de St Pourçain.

Notre grand défi est d'organiser la logistique en amont de la cuisine pour que nos cuisiniers se reconcentrent sur leurs métiers et non plus sur la facturation ou autres. On aura des volumes plus conséquents bien entendu si on achète par exemple des pommes de terre mais en parallèle on gardera de la liberté de cuisiner. Ce ne sera pas un menu unique.

Par contre, on est vraiment sur la volonté de structurer et d'adapter les volumes avec les petits producteurs. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation de la délibération par Madame Christine Courtinat.

« Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'attribution de chèque cadeaux pour le Noël des Séniors et pour le Noël des agents. Il convient de renouveler le partenariat avec la CCI qui cadre le fonctionnement avec les commerçants Gannatois.

Les frais CCI de ces 2 opérations s'élèvent à

- 400 € de frais de gestion
- 3% du montant total estimé à 22 500 € soit **675 euros environ**
 - o **10 500 euros pour le Noël des agents**
 - o **12 000 euros pour le Noël des séniors**

Nous retiendrons que cette opération de la municipalité permet à minima + 22 500 € d'achats dans nos commerces gannatois.

Madame Christine Courtinat demande s'il y a des questions.

Intervention de Monsieur Hubert Montjol

« Le contexte sanitaire est-il si inquiétant au point de ne pas organiser le repas dansant ? Le COVID maintenant, c'est comme la grippe, il fait partie de notre environnement sans compter qu'il y a des vaccins. »

Intervention de Madame Christine Courtinat

« C'est un principe de précaution. La semaine dernière, à la maison de retraite, des services ont été fermés. Il y a encore des gens que j'ai pu voir à l'hôpital qui ne sont pas vaccinés. »

Intervention de Madame le Maire

« On a pris un virage à Gannat, c'est-à-dire qu'on n'organise plus le repas dansant hivernal mais la guinguette dansante à l'extérieur depuis 2 ans. Il n'y a plus de repas sur cette période hivernale mais un repas pique-nique au printemps avec une guinguette dansante tout l'après-midi. Le nombre de participants a d'ailleurs été plus important cette année.

Sur la question hivernale, nous avons soit le colis des seniors avec des produits locaux pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer par exemple ou le « chèque conso » dans nos commerces gannatois.

Nous maintenons une égalité pour les couples face aux personnes seules. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/96. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION. FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION – AVENANT 01

Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci.

« Par délibération n° 23/077 le conseil municipal réuni en séance du 17 juillet 2023 a attribué le marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection à la société SPIE CITYNETWORKS (St Pourçain sur Sioule) pour un montant de 88 260,00 euros HT.

Conformément à l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée MAPA du 25 septembre 2023, il vous est proposé de prolonger la durée d'exécution initialement prévue pour 8 semaines relative à la fourniture et l'installation des caméras du fait d'un retard de livraison du matériel. »

Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/97. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - REAMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE GANNAT AVENUE JEAN JAURÈS – COURS DE LA RÉPUBLIQUE – AVENUE DELARUE ET PLACE PASTEUR

Présentation de la délibération par Annick Bertolucci.

« Le présent marché public a pour objet des études relatives au réaménagement d'espaces publics dans la ville de Gannat :

- Avenue Jean Jaurès
- Cours de la République
- Avenue Delarue
- Place Pasteur

Un avis d'appel public à concurrence en date du 26 juin 2023 a été publié.

Quatre candidats ont soumissionné :

- LANCRENON PAYSAGES (mandataire) – ITC INGENIERIE
- AXE SAONE (mandataire) – CABINET MERLIN
- LEOTOING PAYSAGES (mandataire) – CABINET SERRE TRUTTMANN
- CABINET CEDRIC ROBIN (mandataire) – ATELIER DU GINKGO

La Commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 25 septembre 2023 afin d'examiner les offres et de formuler un avis. »

Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.

Intervention de Monsieur Gérard Coulon

Est-ce qu'on pourrait avoir quelques précisions sur la nature des travaux envisagés ?

Intervention de Monsieur Serge Gatignol

« Les aménagements Avenue Delarue et Avenue Jean Jaurès constituent la tranche ferme. La première tranche optionnelle, c'est l'aménagement du cours de la République c'est-à-dire à proximité de l'école

Bannier jusqu'à la Place Pasteur et la deuxième tranche, c'est l'aménagement de la Place Pasteur. L'objectif de cette place est de la rendre beaucoup plus perméable. »

Intervention de Mme le Maire

« L'objectif sur la première tranche est d'aménager les trottoirs et les places de parking et continuer dans ce sens pour que les Gannatois puissent aller du Champ de Foire jusqu'à la Place Pasteur et dans le centre-ville. Il faut aménager nos espaces partagés entre la voiture, le piéton, le cycliste pour un cœur de ville accessible à tous. Et puis nous souhaitons à Pasteur, embellir cette place pour donner une belle image de notre entrée de ville.

Intervention de Monsieur Gérard Coulon

« Les travaux situés sur le tracé de la voie verte sont-ils financés par la commune ou par la communauté de communes ?

Intervention de Mme le Maire

Les travaux qui sont sur le tracé sont financés par la Communauté de Communes. Comme nous avons des aménagements spécifiques, la ville de Gannat coparticipera au financement de ceux-ci. Cette réponse s'appliquera également à la commune de Saint Pourçain pour faire ses aménagements. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/98. FINANCES PUBLIQUES– SUBVENTION ASSOCIATION APTG

Présentation de la délibération par Madame le Maire

« L'amicale du personnel territorial de Gannat (APTG) a déposé une demande de subvention. Le but principal de l'amicale du personnel est de créer ou de renforcer des liens entre les différents adhérents. Elle permet également de favoriser l'entraide entre ses différents membres de façons multiples.

Un bureau a été créé et de nouveaux évènements sont en cours de préparation.

Le nombre d'adhérents à ce jour, avoisine les 50 membres.

Nous avons appliqué la même pour l'attribution des subventions à savoir au maximum 25% des dépenses de fonctionnement ».

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/99. FINANCES PUBLIQUES – REVISION DES TARIFS POUR LES DISPOSITIFS D'EDUCATION AU CINEMA

Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci

« Le cinéma Le Chardon est inscrit au dispositif « maternelle au cinéma », « école au cinéma », « collège au cinéma », afin de proposer une culture cinématographique au fil des années scolaires.

Les tarifs des dispositifs scolaires nationaux n'ont pas évolué depuis 20 ans. De plus en plus d'exploitants, dans un contexte d'inflation générale, réclamaient une augmentation. Ainsi le comité de pilotage national des dispositifs, présidé par le Centre National du Cinéma, a validé une revalorisation de ces tarifs. »

Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/100. FINANCES PUBLIQUES – REMBOUSEMENT TICKETS LECONS DE NATATION

Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci.

« Par délibération n°23/51, le conseil municipal réuni en séance du 5 mai 2023 a revu le fonctionnement de l'apprentissage de la natation. Ainsi, les recettes des leçons de natation sont encaissées par les maîtres-nageurs sauveteurs. Il convient de rembourser les personnes qui ont achetées des cartes de 10 leçons et qui n'ont pu en bénéficier avant la mise en application de la délibération. »

Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N° 23/101. FINANCES PUBLIQUES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1

Présentation de la délibération par Madame Annick Bertolucci.

« Il convient de procéder à des ajustements de prévisions sur le budget annexe lotissement comme suit :

❖ En fonctionnement :

Une ouverture de crédits au chapitre 011 pour un montant de 1.420 € répartis sur les comptes suivants :

- 6045-553 (+ 220 €) afin de financer des frais d'études complémentaires (établissement d'un dossier de déclaration préalable de division de parcelles)
- 6227-553 (+1.200 €) au titre des frais de rédaction de l'acte de dépôt de pièces complémentaires du lotissement

Cette augmentation de dépenses est compensée par une recette supplémentaire à l'article 7015 affecté à la vente de terrain (+1.420 €)

Cette opération oblige par ailleurs à l'écriture d'opérations d'ordre, tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 1.420 €.

❖ En investissement :

Comme pour la section de fonctionnement, cette opération oblige également à l'écriture d'opérations d'ordre en section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à hauteur de 1.420 €.

Madame Annick Bertolucci demande s'il y a des questions.

Pas de questions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions orales

Question orale n°1 du groupe « J'aime Gannat »

« Le centre de loisirs Amédée Bousange, situé à Mazerier, offre un service d'accueil pour les enfants Gannatois les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ce service relève de la compétence de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne.

En réunion de commission, le problème de la vétusté des bâtiments a été abordé à plusieurs reprises. Nous avons été informés que le service de la Protection Maternelle et Infantile du département avait donné un avis défavorable à la poursuite de l'accueil des enfants au centre de loisirs compte tenu de son état de vétusté. Il a été souligné qu'une solution devra nécessairement être trouvée d'ici deux à trois ans pour permettre de poursuivre l'accueil des enfants.

Différentes hypothèses sont apparemment étudiées par la Communauté de Communes : reconstruction du bâtiment sur le site actuel, transfert sur un autre site, par exemple à Gannat...

Nous souhaitons connaître votre avis, Madame la Maire, sur les différentes solutions envisagées par la Communauté de Communes pour l'implantation du futur centre de loisirs.

Pouvons-nous également avoir connaissance de l'avis détaillé émis par le service de la Protection Maternelle et Infantile du département. »

Intervention de Mme le Maire

Le centre de loisirs est de compétence communautaire. Il accueille des enfants de Gannat et ses environs depuis de nombreuses années. Le 12 septembre 2022, la PMI a émis un avis favorable pour une année avec des réserves.

Les locaux proposés pour les accueils extrascolaires s'avèrent vétustes et nécessitent des travaux de rénovation :

- Réfection des faux plafonds
- Remplacement de la climatisation dans la salle du dortoir

- Mûrs à contrôler
- Remplacement de la robinetterie

Des travaux ont été réalisés et en parallèle la communauté de communes a commandé une étude structure pour s'assurer de la sécurité des utilisateurs. La première étape menée par la communauté de communes a été de s'assurer que le bâtiment pouvait accueillir en toute sécurité les enfants. Un diagnostic complet du bâtiment a été réalisé. Les conclusions du diagnostic sont plutôt claires. Les façades sont en mauvais état. Cela concerne le bardage bois, les linteaux et jambages des menuiseries qui sont fortement détériorés. Ces pathologies ne permettent plus d'assurer la fonction d'étanchéité du bâtiment qui est un gros soucis.

Par contre, le bâtiment peut encore accueillir les enfants en sécurité car la structure porteuse n'est pour l'instant pas atteinte. Ces problématiques sont liées à une mauvaise réalisation notamment par l'emploi de matériaux inadaptés pour ce type de construction.

En effet, la hauteur réglementaire de 20 cm par rapport au sol extérieur de tous les éléments bois exposés aux intempéries n'est pas respectée sur l'ensemble des façades du bâtiment.

Le pare-pluie intégré dans les murs ossatures bois est plastifié. Il bloque la vapeur d'eau et donc peut entraîner la moisissure et le pourrissement des bois qui constituent des murs porteurs de façade. Les charpentes bois intérieures qui supportent la toiture sont plutôt en bon état sanitaire.

En résumé, la structure porteuse ne met pas en danger les utilisateurs. Toutefois, les éléments de parements présentent une dégradation avancée liée à une construction avec des matériaux inadaptés.

A la suite de ce diagnostic et de toutes les recommandations faites, la communauté de communes a engagé des travaux. Suite aux travaux menés, le 7 septembre 2023, la PMI a de nouveau visité les locaux. Un avis favorable a été émis pour l'accueil des enfants sans émettre de réserve.

Avec le vice-président de la ComCom, on a la volonté de faire travailler la commission enfance jeunesse. Du côté Saint-Pourcinois, les enfants sont accueillis dans le château de Louchy-Montfand qui est mis en vente et sera certainement vendu pour un projet d'hébergement. Aujourd'hui les enfants sont accueillis sur 2 étages ce qui n'est ni pratique ni adapté.

On estime qu'il faut vendre le château et les dépendances quand vous créez un hébergement de luxe ou qui s'en rapproche ; vous n'avez peut-être pas envie d'avoir du bruit autour de vous. Les élus ont donc convenu qu'il fallait retrouver un endroit d'accueil pour les enfants.

Pour le site de Mazerier, au vue de la vétusté du bâtiment, même en faisant des travaux, nous nous sommes posés la question de le délocaliser. Pour l'instant, on reste sur place mais je pense que ce sera une question à travailler sur des futurs mandats.

On tient à ce que chaque enfant du territoire puisse aller à l'accueil de loisirs. Un budget important est investi pour qu'un bus passe dans chaque commune et emmène les enfants à l'accueil de loisirs.

Je précise que ce type de service n'est pas forcément présent dans les autres ComCom et je tiens à ce que l'égalité de traitement soit respectée en donnant les mêmes chances à tous.

Néanmoins, il faut quand même penser à rationaliser les coûts. Les transports coûtent chers et si on veut perdurer dans le système, il faut faire attention.

Par ailleurs, on a voulu travailler avec nos équipes et les directeurs des accueils de loisirs afin qu'ils trouvent leur site à leur convenance. La nature, c'est une chose mais pour l'éducation, l'éveil, toutes les activités qu'on peut proposer, c'est bien aussi de ne pas être excentré.

La ComCom a travaillé dans ce sens et a sollicité les 2 villes centres pour savoir si on était prêt à accueillir des accueils de loisirs.

A Gannat, nous serions intéressés. Si le choix de la commission du conseil communautaire se porte sur notre commune, je pense que nous aurions des terrains à proposer en adéquation proche de la nature et des infrastructures sportives.

Ces positions sont validées par la commission. Néanmoins, il nous faut l'accord de l'exécutif de la ComCom. Je pense que c'est une opportunité pour construire un bâtiment économique en énergie aux normes d'aujourd'hui.

Nous pourrions aussi travailler avec Mme Cartoux et se poser la question de la mutualisation de la restauration avec le collège ou le lycée sur le temps du mercredi ou pendant les vacances scolaires.

Question orale n°2 du groupe « J'aime Gannat »

« La commune a fait et fait réaliser des opérations d'investissement importantes par l'intermédiaire de l'Établissement Public Foncier d'Auvergne (parking route de Clermont, achats et travaux pour l'opération de la Malterie, entre autres).

Nous souhaitons connaître, Madame la Maire, le montant cumulé de la dette de la commune envers l'Établissement Public Foncier d'Auvergne. »

Intervention de Madame le Maire.

Le montant de la dette à ce jour s'élève à 166.166,11 €.

Quand on passe par l'EPF ce sont des prêts à 1,5%. C'est plutôt un montage financier et juridique pertinent :

- Aménagement carrefour : 22.600 €
- Friche industrielle : 98.266,11 €
- Parking avenue St James : 45.300 €

1. Au titre de l'année 2023 les participations dues au titre des acquisitions réalisées s'élèvent à 18.586,48€ réparties en capital à 16.093,98 € et en frais de portage à 2.492,50 € (dont HT 2.077,08 € et TVA 415,42 €)

2. Concernant l'acquisition de la maison d'habitation 4 Place Félix Mizon à l'EPF, celle-ci s'est effectuée pour un montant de 19.000 € et 1.260.06 d'honoraires et frais de de vente.

Ce montant va évoluer puisqu'il n'y a pas encore les dépenses relatives à la friche industrielle de la Malterie.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Véronique Pouzadoux



Le secrétaire de séance,
Quentin Arnagier

